

Groupe de Travail « Réseau de l'action sociale »

Quand c'est flou...

Après le démantèlement partiel des résidences de vacances d'EPAF, le Secrétariat Général s'attaque maintenant au réseau déconcentré de l'action sociale.

Un groupe de travail s'est réuni sous la présidence de Madame Barbat-Layani, Secrétaire Générale, le 21 septembre pour débattre des orientations ministérielles.

FO Finances a rappelé dans une déclaration liminaire ses principales revendications et en tout premier lieu son opposition à l'abandon d'un réseau départemental au profit d'un réseau régional, s'éloignant ainsi de la proximité, indispensable dans le domaine d'une l'action sociale au plus près des agents.

Déclaration liminaire

Pour faire suite au groupe de travail du 21 janvier 2021, nous sommes convoqués neuf mois plus tard, jour pour jour, dans la continuité de la réforme du réseau engagé par le Secrétariat Général.

Au vu du mince document de travail et surtout de son contenu, ce temps écoulé n'a pas été propice à de grandes évolutions par rapport à la feuille de route présentée à l'époque.

Pourtant, le maître mot du Secrétariat Général était le partage d'informations dans la mise en œuvre de cette réforme... nous en sommes loin. Quid de la plateforme d'échanges sur intranet ? Quid des fiches de postes ?

L'ordre du jour confirme bel et bien la destruction du réseau de proximité départemental, sans voir en quoi votre projet améliore les prestations pour les agents.

Aucune amélioration ou prise en compte de nos revendications et encore moins d'échanges avec les CDAS. Les délégués et l'ensemble des acteurs de l'Action Sociale sont désorientés par le manque d'informations sur leur devenir.

FO Finances s'oppose à votre projet de régionalisation du réseau de l'action sociale et revendique une action sociale de qualité, de proximité avec un budget conséquent.

Votre réforme rend caduque l'arrêté de 2002 sur l'organisation et le fonctionnement de l'action sociale. De la même façon, au-delà de la période de crise sanitaire, FO Finances vous demande l'envoi des procès-verbaux des CNAS et également la transmission des procès-verbaux des CDAS.

Dans votre projet, le flou et la complexité prédominent. En tout premier lieu, FO Finances vous demande un organigramme clair de ce que vous présentez. Qui fait quoi, avec qui, comment et avec quelles compétences ? Que deviennent les délégués et assistants actuels ?

A ce sujet, nous vous demandons un état des lieux actualisé des effectifs dans le réseau action sociale.

Nous ne sommes pas dupes de votre volonté de supprimer des emplois dans le cadre de cette réforme. Nous serons fixés prochainement avec la présentation du PLF 2022.

Au-delà des conséquences pour le réseau, une grande inconnue demeure ... En quoi cette réforme serait-elle bénéfique pour les agents des finances ?

Pour notre part, à ce stade, nous ne voyons pas !

FO Finances a la désagréable impression que ce projet est une étape qui s'inscrit dans la volonté gouvernementale de mettre en place une action sociale uniquement au niveau interministériel.

La Secrétaire Générale a précisé les trois objectifs de cette réforme pour laquelle elle a reçu un mandat du ministre :

- Amélioration des prestations,
- Maintien d'un réseau dédié à l'action sociale avec un nouvel échelon régional et un échelon départemental conservé,
- Maintien d'un dialogue social départemental CDAS et des crédits d'initiative locale.

FO Finances ne voit pas en quoi un changement d'organisation du réseau peut améliorer les prestations. En revanche, la pérennité des CDAS est un élément important, tout comme le maintien des compétences de cette instance avec des crédits dédiés.

Quant au maintien d'un réseau de proximité départemental, à ce stade il est prématuré d'en évaluer la portée au vu du projet global.

Pour justifier cette réforme, la Secrétaire Générale a insisté sur l'isolement ressenti et souvent réelle des délégués départementaux actuels.

FO Finances a rappelé que cet isolement était dû en grande partie aux suppressions d'assistants de délégation au fil du temps. De plus en plus de délégués sont seuls dans leur département et de plus en plus de départements n'ont plus de délégué.

Cette réforme a été préparée en amont par le ministère, en réunissant des délégués départementaux par visioconférence (pour des échanges constructifs sur un tel projet ce n'est certainement pas l'idéal) et après en consultant des présidents de CDAS.

Le premier semestre de l'année, période de ces réunions, les fédérations syndicales ont été soigneusement écartées de toute information et encore plus de consultation.

C'est donc une fois le projet très avancé, qu'elles ont été conviées à ce groupe de travail.

Une nouvelle organisation aux contours bien nébuleux

A l'amorce du groupe de travail, la principale difficulté a d'abord consisté à essayer d'appréhender le projet initié par le Secrétariat Général. La lecture du document succinct rendait peu compréhensible la nouvelle architecture du réseau.

Après les explications fournies en séance, le projet pour le moins complexe de Bercy s'articule autour de :

- **la création de postes de responsables régionaux de l'action sociale**, pour piloter les personnels du réseau de l'action sociale (délégués et assistants actuellement en fonction). Cette création d'un interlocuteur régional découle du constat que SRH3 (bureau en charge de l'action sociale à Bercy) ne peut pas gérer l'ensemble du réseau depuis Paris et nécessite un échelon intermédiaire avec le niveau départemental.

Ce service serait disjoint du réseau des structures régionales d'appui (SRA), créé voilà une dizaine d'années. Ce point est une réponse à la demande de **FO Finances** à l'occasion des précédents groupes de travail et du CNAS.

Le responsable régional représenterait le ministère au sein des SRIAS et organiserait le secrétariat des CDAS et l'animation du dialogue social au niveau local en lien avec les présidents des CDAS.

Seuls des agents de catégorie A seraient affectés sur cet emploi après une sélection exclusivement effectuée par les services de Bercy.

Au niveau départemental, les fonctions de délégué et d'assistant de délégation seraient réunies en une seule dénomination de « *chargé de mission pour l'action sociale* » ouverte aux agents de catégorie B et C.

Pour répondre à la spécificité de certaines de leurs missions actuelles, le ministère prévoit :

- **la création de pôles métiers** pour les missions où une mutualisation des moyens est possible. Dans le document de travail présenté sont cités pour exemples : la gestion des conventions de restauration, l'appui aux associations de gestion des restaurants financiers, la réservation de berceaux, l'instruction des demandes de logement, etc...

Ces pôles métiers ne seraient pas nécessairement implantés dans les chefs-lieux de région.

Cette fonction serait attribuée aux délégués départementaux actuels selon des modalités à définir et selon l'appétence de certains pour un domaine ou un autre.

- **des référents de proximité**, qui pourront être des délégués et assistants actuels, nommés pour cette fonction, dans des conditions à ce stade bien obscures.

Le sous-directeur des politiques sociales, Monsieur Aujaleu a explicité le raisonnement ayant conduit à cette proposition.

Les délégués et les assistants de délégation sont tous généralistes sur les missions d'action sociale et se confondent sur ces deux catégories d'agents

Dans le projet, il n'y a plus qu'une seule fonction, avec une fiche de poste dédiée, mais les missions ne changent pas. Les référents de proximité resteront généralistes pour la gestion du quotidien, ils géreront aussi le CDAS de leur département.

Pour le ministère, Il existe des « petits départements » où le délégué n'a pas une activité pleine et entière, d'où la possibilité d'avoir un référent de proximité sur deux départements. Chaque département aurait son référent de proximité identifié.

Sur les sujets plus complexes, le ministère souhaite des agents spécialisés (restauration collective, logement, réservation de berceaux...), d'où la création d'un référent métier.

Pour **FO Finances** l'articulation entre CDAS, responsables régionaux, pôles métiers, chargés de mission et référents de proximité, demeure à ce stade bien nébuleux.

Qui fait quoi ? Avec qui ? Comment ? Et avec quelles compétences ? Autant d'interrogations, exprimées dans notre déclaration liminaire et pour lesquelles nous n'avons eu que peu de clarification.

Cette nouvelle architecture du réseau de l'action sociale est d'une complexité absolue et risque à tous les niveaux d'accroître les difficultés de fonctionnement, pour une efficacité loin d'être démontrée.

En quoi cette réforme serait une amélioration des prestations de l'action sociale : objectif premier cité par la Secrétaire Générale dans ses propos liminaires ?

Mais **FO Finances** n'est pas dupe, là n'est pas l'essentiel pour Bercy. Cette réforme s'inscrit pleinement dans la recherche de gains de productivité et donc de suppressions d'emplois.

Une phase préparatoire dans un calendrier contraint

Dès la fin de cette année et au plus tard au premier trimestre 2022, les services de Bercy recruteraient les responsables régionaux.

Il en serait terminé de l'avis des fédérations syndicales dans les CDAS pour le recrutement des délégués départementaux.

Poussé dans ses retranchements, le sous-directeur des politiques sociales a même fait l'aveu que le recrutement de contractuels étaient potentiellement ouverts sur les emplois de chargé de mission.

Les responsables régionaux conduiraient des entretiens individuels avec les futurs chargés de mission (ex délégués départementaux et assistants) et construiraient une proposition d'organisation du service.

De fait, d'une région à une autre, l'organisation de l'action sociale ministérielle serait différenciée !

Cette phase préparatoire s'étalerait sur le premier semestre 2022, pour une mise en place définitive de la réforme en septembre 2022.

FO Finances a demandé un desserrement du calendrier proposé, au vu des nombreux points pas encore approfondis et pour certains pas du tout évoqués dans ce groupe de travail, en particulier l'accompagnement social des acteurs de l'action sociale actuellement en fonctions.

Le Secrétariat Général s'est engagé à adresser aux fédérations des documents plus détaillés, en particulier la cartographie des délégations actuelles et un organigramme de la nouvelle organisation. Un prochain groupe de travail est fixé fin novembre.

Le vieil adage : « quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup », colle parfaitement à ce dossier.

FO Finances mettra à profit les semaines à venir pour tenter de les lever, en lien étroit avec les acteurs de l'action sociale.

**RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ
DE L'ACTION SOCIALE SUR :**

<http://www.financesfo.fr/>

Rubrique ACTION SOCIALE